



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 22 juillet 2011 - n° 106/D030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public GIP.

*Type d'opportunité* : reconduction

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises.

Cette enquête annuelle s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquêtes du département des études statistiques afin d'évaluer l'ensemble des moyens consacrés à la recherche et au développement. Elle est réalisée conjointement avec l'enquête administrative auprès des organismes et services publics et elle contribue à l'estimation de l'effort public de R&D en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche, et de financements reçus. Elle est réalisée parallèlement avec l'enquête sur la R&D réalisée annuellement auprès des entreprises.

Le dispositif d'enquêtes sur la R&D permet de satisfaire les besoins du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de répondre aux demandes des organismes internationaux, comme l'OCDE et Eurostat. Les résultats alimentent notamment le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche.

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D.

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet.

L'enquête porte sur les associations et groupements d'intérêt public finançant ou exécutant des travaux de R&D en France (460 unités) et est exhaustive. Elle est réalisée par voie postale, l'année n sur l'exercice n-1.

Les premiers résultats de l'enquête donnent lieu à une publication au troisième trimestre de l'année n+1, dans une Note d'information. Ils sont aussi publiés dans les différentes publications du ministère : Note d'info, L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les chapitres « R&D » du RERS qui sont tous accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.**